

NATIONS  
UNIES

E



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
RESTREINTE

TRANS/WP.29/545  
3 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS  
et FRANCAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLEMENT 3 A LA SERIE 01  
D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT No. 45  
(Nettoie-projecteur)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa cinquième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-onzième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/R.774, tel qu'il a été modifié (anglais seulement) (TRANS/WP.29/534, par. 58 et 120).

Les documents du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires font l'objet d'une distribution limitée. Ils ne sont communiqués qu'aux gouvernements, aux institutions spécialisées et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui participent aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires; ils ne doivent être communiqués ni à des journaux ni à des périodiques.

Annexe 4, paragraphe 2.1., remplacer par le texte suivant :

"2.1. Mélange d'essai

2.1.1. Pour projecteur avec lentille extérieure en verre :

Un mélange d'eau et de polluant à appliquer sur le projecteur est constitué de :

9 parties (en poids) de sable de silice dont la granulométrie est comprise entre 0 et 100 µm, selon la distribution prescrite au paragraphe 2.1.3.,

1 partie (en poids) de poussière de charbon végétal (bois de hêtre) de granulométrie comprise entre 0 et 100 µm,

0,2 partie (en poids) de NaCMC 1/, et

une quantité appropriée d'eau distillée de conductivité • 1 mS/m.

2.1.2. Pour projecteur avec lentille extérieure en plastique :

Le mélange d'eau et de polluant à appliquer sur le projecteur est constitué de :

9 parties (en poids) de sable de silice dont la granulométrie est comprise entre 0 et 100 µm, selon la distribution prescrite au paragraphe 2.1.3.,

1 partie (en poids) de poussière de charbon végétal (bois de hêtre) de granulométrie comprise entre 0 et 100 µm,

0,2 partie (en poids) de NaCMC 1/,

5 parties (en poids) de chlorure de sodium (pur à 99 %),

13 parties d'eau distillée de conductivité • 1 mS/m, et

2 ± 1 parties d'agent mouillant.

2.1.3. Répartition suivant la dimension des particules

Dimension des particules (en µm)	Répartition suivant la dimension en (%)
0 à 5	12 ± 2
5 à 10	12 ± 3
10 à 20	14 ± 3
20 à 40	23 ± 3
40 à 80	30 ± 3
80 à 100	9 ± 3

2.1.4. Le mélange doit pouvoir être appliqué sur le projecteur au moyen du pistolet décrit au paragraphe 2.3. ci-dessous. Il ne doit pas être utilisé

---

1/ NaCMC est le symbole du sel de sodium de la carboxy- méthylcellulose, habituellement appelé CMC. Le NaCMC utilisé dans le polluant doit avoir un degré de substitution (DS) de 0,6-0,7 et une viscosité à 20 °C de 200-300 centipoises pour une solution à 2 %.

moins de deux heures et plus de 24 heures après avoir été préparé. Il est introduit dans le pistolet juste avant d'être utilisé."

---